

quoique ces barbares aient massacré ou dispersé près de trente mille Hurons leurs ennemis, la petite colonie de Montréal, qu'ils avaient résolu de ruiner, et qui n'était composée alors que d'une poignée d'hommes, leur fit tête, dans une multitude d'occasions. Elle leur donna l'alarme à eux-mêmes ; elle les repoussa, les battit, les mit en fuite et sauva plusieurs fois Québec, et tout le reste de la colonie Française, qui eussent péri, sans le secours de Montréal. Bien plus, le succès inattendu de cet établissement déterminait la Cour, après vingt-quatre ans, à s'intéresser à Québec, et à donner quelque consistance à cette colonie, à laquelle elle avait semblé jusqu'alors ne faire aucune attention. Montréal devint même l'occasion de l'érection d'un siège épiscopal dans l'Amérique du Nord, par conséquent, de l'établissement solide et de la propagation de la religion catholique, dans cette partie du nouveau monde, et fut enfin l'origine de plusieurs autres colonies Françaises, qui se sont formées, par la suite, dans le cœur de ces vastes contrées, jusqu'à l'embouchure du Mississipi, comme la suite de cet ouvrage le montrera.

IV.

Le dessein de Montréal a été regardé comme inspiré de Dieu.

Ce succès si étonnant de la colonie de Villemarie, que ses fondateurs avaient annoncé d'avance comme assuré et infaillible, montre évidemment que leur dessein avait pour principe quelque chose de plus que la sagesse de l'esprit humain, et les efforts ordinaires du zèle des âmes. Il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisque, quand cette œuvre commençait à peine, et avant même qu'on eût encore rien vu du succès qu'elle devait avoir, le P. Vimont ne craignait pas d'en parler, en ces termes, dans la relation qu'il composa à Québec, l'année 1642 : “ Cette entreprise paraîtrait autant “ téméraire, qu'elle est sainte et hardie, si elle n'avait pour base la puis- “ sance de Celui qui ne manque jamais à ceux qui s'entreprennent rien “ qu'au branle de sa volonté ; et qui saurait ce qui se passe, pour faire “ réussir cette grande affaire, jugerait aussitôt que Notre-Seigneur en est “ le véritable auteur.” Ce dessein, en effet, n'inspirait aux Associés tant de confiance et de courage, que parce qu'ils étaient convaincus qu'il avait été manifesté à plusieurs saints personnages, suscités pour en procurer l'exécution ; et depuis qu'il a été pleinement justifié par l'événement, les vues surnaturelles qui y donnèrent naissance ne doivent rien avoir aujourd'hui de suspect, et entrent essentiellement dans l'histoire de cette colonie.

V.

M. de la Dauversière croit avoir reçu l'ordre d'établir une Colonie.

Le premier qui ait eu le mouvement de l'établir paraît avoir été Jérôme le Royer de la Dauversière. C'était un pieux laïque, engagé dans l'état